

Position des Nouvelles équipes internationales à l'égard des résultats du congrès de La Haye (Septembre 1948)

Légende: Les 17, 18 et 19 septembre 1948, à l'issue de leur congrès à La Haye, les Nouvelles équipes internationales (NEI) reconnaissent les progrès réalisés par l'idée européenne depuis le congrès de l'Europe de La Haye en mai et adoptent une série de résolutions qui définissent les objectifs assignés à l'Europe unie.

Source: Nouvelles équipes internationales. Résolutions du congrès de La Haye sur l'organisation de l'Europe. Paris: NEI, 17-19 septembre 1948.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/position_des_nouvelles_equipes_internationales_a_l_égard_des_resultats_du_congrès_de_la_haye_septembre_1948-fr-c82161d7-f766-45b3-bebe-4da52472d911.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Position des Nouvelles équipes internationales à l'égard des résultats du congrès de La Haye (Septembre 1948)

Résolution politique

I. — Les N.E.I. reconnaissent avec satisfaction les progrès réalisés par l'idée européenne dans les congrès qui ont précédé celui-ci : Congrès de l'Europe (La Haye, mai 1948), Congrès de l'Union Parlementaire Européenne (Interlaken, 1er-4 septembre 1948).

Aussi se prononcent-elles pour la convocation d'une assemblée européenne, étant entendu que cette assemblée sera purement consultative sans pouvoir d'exécution, ni de législation.

Son rôle doit être de proposer des mesures pratiques à prendre rapidement en vue de réaliser une union économique et politique de l'Europe libre et démocratique dans le cadre des nations unies.

Les membres de cette assemblée seront désignés par les Chambres législatives des États-membres, élues au suffrage universel direct et secret proportionnellement à la représentation des partis dans ces assemblées. Les N.E.I. demandent que chaque pays envoie à cette assemblée deux délégués par million d'habitants sans que le chiffre total puisse être inférieur à six et supérieur à quarante. Cette assemblée constituera ainsi une première étape dans l'organisation institutionnelle de l'Europe prenant conscience de son unité.

2. — Les N.E.I. appuient donc chaleureusement l'initiative franco-belge proposant aux cinq signataires du Pacte de Bruxelles de convoquer et d'organiser cette assemblée européenne. Une conférence préparatoire pourrait se réunir avant décembre 1948 pour faire des propositions aux Gouvernements sur tous les sujets se rapportant à la réunion de cette assemblée. Les N.E.I. entendent associer au travail de cette conférence préparatoire les représentants qualifiés de toutes les nations démocratiques qui en exprimeraient le désir et adhèrent réellement à une semblable conception de la personne humaine ainsi que de ses droits imprescriptibles.

3. — Les N.E.I. n'oublient pas que certains pays européens ont une politique mondiale dont l'organisation de l'Europe ne représente qu'un aspect. Loin de s'opposer aux liens divers qui unissent ces pays avec les Dominions ou les territoires extra-métropolitains de l'Union Française et de l'Union Néerlandaise-Indonésienne ou, encore avec leurs territoires d'outre-mer, l'organisation européenne, telle que la conçoivent les N.E.I., doit permettre à ces territoires associés ou dépendants une participation et une représentation suivant des modalités qui seront fixées après consultation par les États européens intéressés des représentants qualifiés de ces peuples dont l'accord devra être obtenu conformément à leur statut particulier.

4. — Les N.E.I. désirent que des représentants de tous les pays actuellement opprimés par les dictatures de droite ou de gauche puissent faire entendre leur voix dans cette assemblée européenne et dans les organismes qu'elle pourrait créer. Il s'agit par là non seulement d'accorder un soutien moral à ces peuples en servitude, mais encore de ne jamais perdre de vue qu'on ne peut réaliser l'Europe qu'avec le concours de toutes les nations de l'Europe.

Les N.E.I. marquent de cette manière qu'elles ne se résignent pas à la division artificielle de l'Europe en blocs antagonistes. Économiquement solidaires, les différentes patries européennes représentent une civilisation commune.

5. — Conscients de la mission de cette Europe et soucieux de leurs responsabilités, les N.E.I. jugent indispensable :

1°) de définir l'originalité de la civilisation européenne;

2°) de dégager les conditions politiques et sociales de son rayonnement.

Sur le plan *politique*, les N.E.I. réaffirment la nécessité de fonder l'État sur le respect de la personne humaine et en vue de son épanouissement. La forme démocratique des institutions, les libertés de pensée et d'expression, la protection contre l'arbitraire du pouvoir, les garanties judiciaires, la soumission au Droit, constituent, à cet égard, des bases essentielles sans lesquelles on a la servitude ou l'anarchie.

Les États, dans les rapports qu'ils entretiennent entre eux, doivent dépasser le stade du nationalisme et accepter une organisation de principe fédératif ou de forme fédérale ou confédérale qui réalise l'unité tout en maintenant la diversité.

A cet égard, il est nécessaire d'affirmer l'égalité des États fédérés ou confédérés, ce qui constituerait pour les petites nations une garantie fondamentale dont elles ne pourraient se passer. Il faudrait tenir compte également de leur importance respective. Ainsi pourrait être décidé à l'avenir la création de deux Chambres européennes, l'une des États siégeant à égalité de représentation, l'autre élue sur une base sagement proportionnée à l'importance de leur population.

De toute manière, devraient être envisagées dès à présent des conversations organiques entre les personnels administratifs des divers États, sous la conduite des Gouvernements respectifs.

Sur le plan social, les N.E.I. invitent les différents États de l'Europe à harmoniser leurs politiques afin d'offrir à tous les citoyens de l'Europe les mêmes garanties de justice et d'assistance. Les démocrates chrétiens ne peuvent s'accommoder de l'oppression des hommes en quelque nation que ce soit, ils requièrent une transformation générale des structures économiques qui assurent à chacun la possibilité de mener une vie toujours plus humaine.

6. — Les N.E.I. appellent tous les hommes de bonne volonté à construire la paix en édifiant l'union de l'Europe. Cette paix ne sera réelle et durable que dans la mesure où elle assurera la collaboration organique des classes et des nations entre elles. Les N.E.I. croient dans la possibilité d'une telle paix, car elles ont la certitude que les principes démocratiques et chrétiens qui les animent en sont les garants.

Résolution culturelle

L'unité harmonieuse de l'Europe n'est réalisable que dans le respect de la diversité des cultures propres à chaque nation qui la compose.

La crise que traverse l'Europe se révèle être, avant tout, d'ordre spirituel et moral.

L'unité européenne d'antan était axée sur son christianisme foncier. Sous la poussée de l'individualisme et dispersant l'âme de l'Europe, c'est le matérialisme qui s'est graduellement substitué à ce fondement chrétien.

Par choc en retour, provoqué par ses excès même, l'individualisme devait bientôt susciter le collectivisme.

Tandis qu'au stade international, la division des peuples devait aller s'accroissant, en fonction même des nationalismes tendus au paroxysme de l'égoïsme.

Le nationalisme gonflant à l'extrême le principe de la souveraineté nationale, devait conduire à l'état totalitaire. Celui-ci se révèle adversaire nécessaire de toute « Liberté » véritable et, par voie de conséquence, négateur des prérogatives essentielles de la « Personne humaine ».

Bientôt au stade international, l'état totalitaire par ses prétentions exclusives, devait rendre impossible toute collaboration pacifique des peuples.

La véritable unité européenne ne se fera pas sans la restauration de l'esprit chrétien.

Il est la synthèse de la sagesse antique avec son idéal de « Liberté » et de respect du « Droit » qui seul peut fonder l'ordre véritable dans la reconnaissance du souverain domaine de Dieu et de respect de sa loi morale.

Le Christianisme est seul capable de réaliser pleinement la véritable Démocratie respectueuse de la Liberté et de la Justice dans l'égalité et la solidarité de tous les hommes de bonne volonté. Son principe même s'oppose radicalement au règne de la force brutale.

Il fonde la véritable collaboration des hommes sur la loi naturelle et chrétienne.

Il exige que la souveraineté absolue de l'État cède le pas à l'empire du droit.

L'esprit de solidarité chrétienne doit se réaliser graduellement à partir des plus humbles communautés jusqu'à la collaboration effective des nations et des États.

L'éducation est appelée à tenir la première place, comme moyen, dans la réalisation de l'unité culturelle de l'Europe.

L'éducation demeure primordialement du ressort de la Famille. L'État ne devant, en ce domaine, remplir qu'une mission supplétive en cas de carence de celle-ci. Sans préjudice évidemment à l'aide et à l'encouragement qu'il doit prodiguer en tant que promoteur du Bien commun.

L'éducation aura entre autres objectifs, celui de restaurer le respect de l'éminente dignité de la Personne Humaine gravement meurtrie. Le destin lamentable des personnes déplacées semble en présenter aujourd'hui le plus triste exemple.

Les partis et personnalités d'inspiration démocratique et chrétienne qui sont rassemblés par les N.E.I. ne ménageront aucun effort pour rétablir l'unité culturelle de l'Europe.

A cet effet

Les N.E.I. décident la création d'une « commission culturelle permanente » comportant trois sections.

I. — SOUS-COMMISSION D'ÉTUDE

Elle a à son programme la recherche des principes qui doivent diriger notre action dans le domaine culturel.

Elle devra, en outre, s'attacher à l'étude de tous les problèmes qui pourraient se présenter dans ce domaine et prendre position à leur sujet.

II. — SOUS-COMMISSION D'ACTION CULTURELLE AU SEIN DES N.E.I.

Elle tendra à promouvoir la collaboration effective des différentes Équipes et Groupes nationaux en favorisant les échanges culturels entre eux.

III. — SOUS-COMMISSION CULTURELLE DU RAYONNEMENT EXTERIEUR DES N.E.I.

Elle aura à faire connaître notre programme culturel, à le défendre et à le faire triompher dans tous les organismes extérieurs existants ou qui viendraient à se créer.

Deux délégués par nation seront appelés à siéger dans cette commission. Ils seront désignés par leur nation respective.

La commission, une fois constituée, élira son président ainsi que les présidents de ses trois sections.

Les membres de la commission seront ensuite répartis entre ses trois sections.

La commission pourra, cependant et en outre, appeler à siéger dans sa première section toute personnalité dont elle estimerait la collaboration utile.

Résolution économique

Une commission économique se réunira sous les auspices des N.E.I. au début de 1949. Cette commission étudiera, avec le concours d'experts économiques, agricoles, industriels et syndicalistes l'ensemble des problèmes économiques posés par la préparation de la nouvelle Europe.

Ces problèmes peuvent se classer sous les chapitres suivants :

1. Équilibre économique européen;
2. Agriculture;
3. Industrie;
4. Communications;
5. Finances;
6. Personnes;
7. Autonomie européenne.

Un certain nombre des problèmes, à envisager par chapitre, sont relevés dans une pièce annexe, et proposés à titre indicatif.

Un questionnaire sera envoyé à chacune des délégations nationales, qui seront priées d'y répondre avec précision et de désigner leurs spécialistes pour la constitution de la commission.

Un texte récapitulatif établi à partir des réponses obtenues, sera soumis à la commission et mis au point au cours de la conférence du début de 1949.

Résolution sociale

Conscientes de la mission de l'Europe et soucieuses de leurs responsabilités, les Nouvelles Équipes Internationales jugent indispensable :

1. De définir la conception originale européenne de la vie économique et sociale;
2. De dégager les bases essentielles et les conditions pratiques de sa réalisation.

L'axiome de base de la doctrine sociale chrétienne est le primat de la Personne Humaine, c'est-à-dire *la primauté de l'Humain sur l'Économique*. L'Économique doit être ordonné à l'Humain. L'Économie doit dès lors être organisée en vue non seulement d'éliminer la misère, mais d'assurer le plus rapidement possible aux individus et aux familles le standard de vie le plus élevé dans tous Ses domaines et de créer les conditions matérielles favorables au meilleur épanouissement personnel et collectif.

Autrement dit, l'économie doit être tout orientée vers la montée humaine.

L'unification économique de l'Europe — indispensable de toute évidence, pour la sauver de l'étouffement — devra donc être réalisée en tenant compte de ces objectifs primordiaux. Elle tendra à un équilibre entre certaines nécessités de planification et de coordination européenne et le maintien et le développement des initiatives des libertés et des responsabilités nationales, régionales, professionnelles et personnelles. Cette conception — opposée aussi bien au communisme d'État qu'au libéralisme capitaliste — est dans la ligne même des traditions européennes. Elle suppose, comme l'affirmait déjà le premier congrès, l'association effective du travail aux responsabilités économiques :

— d'une part, par la participation des organisations Syndicales à toutes les institutions directrices des économies partielles et de l'économie générale européenne ;

— d'autre part, par l'accession progressive des travailleurs individuels à la gestion sociale et à la gestion économique des entreprises.

Ainsi peut s'assurer, par le respect de la responsabilité personnelle de chacun, le passage de la démocratie politique à la démocratie réelle, qui doit être économique et politique à la fois et qui, tout en sauvegardant l'arbitrage suprême de l'État, accorde au peuple plutôt qu'à l'État la direction organique de l'économie.

Pièce additive aux résolutions économique et sociale

Les problèmes, posés par la préparation de la Nouvelle Europe, peuvent se classer sous les chapitres suivants :

1. - ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Pour assurer le passage de l'économie de pénurie à l'économie d'abondance sans aboutir à la surproduction en certains secteurs et au chômage, il faut orienter résolument l'économie européenne vers la production des biens essentiels, tout en continuant la spécialisation dans les productions, essentielles ou non, pour lesquels certains pays d'Europe se trouvent avoir soit une situation naturelle privilégiée, soit une avance technique tout en donnant beaucoup de soins à la création et à la communication des biens de délasserment ou culturels.

La division de l'Europe en régions naturelles ou en ensembles politiques équilibrés de dimensions restreintes est nécessaire pour obtenir, à partir d'équilibres de base, l'équilibre d'ensemble. L'analyse méthodique des besoins et des ressources actuelles et potentielles, par unité territoriale ainsi définie, est nécessaire, en particulier pour réaliser, compte tenu des complémentarités territoriales, l'équilibre agriculture — industrie, ou plus généralement, l'équilibre extraction-transformation, services-échanges. Il y aurait lieu d'envisager entre ces régions économiques et l'Europe, des zones intermédiaires d'économie harmonisée.

Le problème Eurafrique et le problème de la coordination des économies coloniales et de l'économie européenne sont aussi à examiner.

2. - AGRICULTURE

Le rendement de l'agriculture européenne peut être considérablement augmenté.

Pour cela, la structure des exploitations rurales européennes devra s'adapter aux exigences des techniques modernes par la création d'unités d'exploitation correspondants aux unités de mécanisation.

Un minimum de production oléagineuse, textile et énergétique doit être assurée.

Les exigences de la sécurité indispensable à l'agriculture européenne doivent intervenir dans l'élaboration d'une doctrine des échanges intra et extra européens.

3. - INDUSTRIE

Les ressources de base, surtout énergétiques (charbons, forces hydro-électriques, combustibles liquides) et minérales, devront être de quelque manière mise à la disposition collective de l'Europe entière. Les problèmes de la Ruhr et de l'interconnexion européenne doivent être examinés dans ces perspectives.

L'effort de rationalisation et d'organisation humaine du travail devra être poussé, avec création d'un outillage avancé correspondant à la structure sociale de l'Europe et aux traditions des travailleurs européens.

4. - COMMUNICATIONS

Les liaisons inter-européennes doivent être simplifiées et perfectionnées. Un programme commun de constitution et d'utilisation des flottes de commerce est nécessaire, ainsi que la normalisation des voies navigables en vue de la circulation des péniches et automoteurs de 1.300 tonnes.

5. - FINANCES

L'établissement d'une monnaie européenne stable est indispensable. Mais elle suppose que les différentes nations s'acheminent vers plus d'unité dans la politique des salaires et des prix, de l'impôt et de la sécurité sociale. Faute de quoi, les disparités aboutiront fatalement à des déséquilibres. L'égalisation des niveaux de vie pourra amener les pays privilégiés à d'importants sacrifices temporels, mais ces sacrifices, qui conditionnent la constitution de l'Europe, sont de peu de poids à côté de la prospérité et de la sécurité générale qui doivent en résulter.

La compensation multi-latérale doit être rapidement instaurée. Enfin, les investissements, utilisant à la fois l'épargne privée, les crédits nationaux et un fonds européen, doivent être, dans certains secteurs, coordonnés et contrôlés.

6.-PERSONNES

Les travailleurs célibataires de chaque nation européenne doivent être orientés vers les travaux les plus urgents pour l'équipement général de l'Europe. Il en résulterait pour eux un élargissement intellectuel, un perfectionnement technique et la formation d'une conscience européenne. Les mouvements définitifs de population doivent être préparés avec soin et coordonnés.

Les savants de toutes les nations européennes doivent être mis en possession des moyens suffisants de recherche et leurs travaux doivent recevoir une appréciation européenne.

Les difficultés excessives qui s'opposent encore aux voyages intereuropéens doivent être supprimées.

Le problème du logement doit apparaître à tous comme l'un des problèmes européens dont la prompt solution conditionne la vitalité européenne.

7. - AUTONOMIE EUROPÉENNE

L'aide américaine si nécessaire à l'Europe, doit sauvegarder l'autonomie européenne. L'E.C.A. par exemple doit s'en remettre dans toute la mesure du possible à l'O.E.C.E. pour la répartition des crédits et biens d'aide à l'Europe et pour l'établissement d'un plan de coordination du redressement européen.